



**LIVRET
D'ACCUEIL
2022**



BIENVENUE AU CENTRE DE FORMATION

Toute l'équipe vous souhaite la bienvenue dans ses locaux ! Vous vous apprêtez à passer une journée à apprendre les technicités de la fabrication et de la mise en œuvre du béton drainant coloré DrainColor® avec nos formateurs qualifiés. Vous trouverez dans ce livret les informations concernant notre entreprise FCD ainsi que des informations pratiques.

Le bulletin d'inscription est à réceptionner 7 jours avant la formation

[Mis à Jour le 15.06.2022]

AU PROGRAMME

Accueil dès 8h50

9h00 – 12h00 - Partie théorique en salle de formation

- Evaluation des connaissances individuelles sous forme de QCM
- Introduction de la journée la présentation de la société FCD
- Approche commerciale du béton drainant DrainColor® et ses spécificités
- Partie technique : Préparation du sol
- Fabrication et pose du béton drainant - Astuces et précaution
- Présentation des outils et des produits annexes DrainColor®

12h00 à 13h30 - Repas offert par le centre de formation

13h30 - Partie technique avec la fabrication et pose du béton DrainColor®

- Fabrication en respectant les dosages : Bétonnière, équipement de protection individuelle et matières premières
- Mise en place du béton : Râteau à dents, aplanissoir
- Finition du béton DrainColor® : utilisation de la lisseuse motorisée de finition, lisseuse manuelle de finition, claquettes de finition, truelle
- Conseils, préconisations et mises en garde sur la fabrication et la pose apportés par le formateur tout au long de la journée
- Echanges permanents entre les stagiaires et le formateur

16h45 - Retour en salle pour l'évaluation des connaissances acquises sous forme de QCM.

Fin de la formation à 17h00.

Un certificat de formation vous sera remis à l'issue de cette journée.

À NOTER

Prévoir une tenue de travail adaptée

- Pantalon de travail
- Tee-shirt de travail
- Chaussures de sécurité
- Casquette / bonnet selon la saison
- Paire de gants de sécurité

Un vestiaire avec coin douche et un wc sont mis à disposition durant toute la formation.

La formation démarre à 9h00 précise. Nous vous remercions, pour le respect de tous, d'être à l'heure. Toute annulation de dernière minute (J-7) ou absence injustifiée ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

LES INTERVENANTS



Alain OLIVEIRA
PDG et créateur de la formule de béton drainant prêt à l'emploi Draincolor®



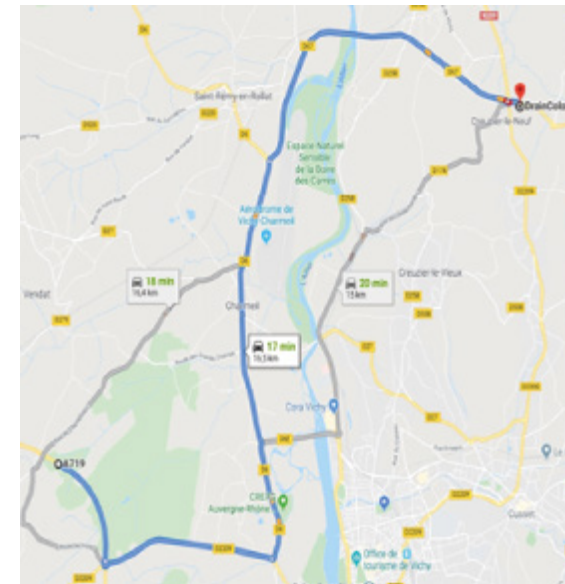
Catherine OLIVEIRA
Directrice et formatrice

Salle avec accès PMR

PLAN D'ACCÈS

Voiture / Moto

- Depuis l'autoroute A719, passez la garde de péage de Vichy,
- Arrivé au rond-point, prenez la 5^{ème} sortie vers l'aéroport de Charmeil.
- Au prochain rond-point, prenez la 2^{ème} sortie en direction de l'aéroport de Charmeil.
- Au prochain rond-point, continuez tout droit.
- Au prochain rond-point, continuez tout droit en direction de l'aéroport de Charmeil.
- Au prochain rond-point, continuez tout droit en direction de l'aéroport de Charmeil.
- Au prochain rond-point, prenez la 2^{ème} sur la D67 en direction de Creuzier-le-neuf, et Macon.
- Dépassez le pont de l'Allier, et au rond-point, prenez la 3^{ème} sortie sur la D907 vers Macon.
- Au rond-point, prenez la première sortie vers la Z.A des Ancises.
- Continuez tout droit, tournez à droite au carrefour et tout de suite à gauche au portail vert.
- Vous êtes arrivés.



QUE FAIRE À VICHY ? ET SES ALENTOURS

Vichy, «Reine des villes d'eaux» vous offre sa richesse architecturale incroyable à découvrir lors d'une balade en ville ou sur les bords d'Allier...

Vichy

Palais des Congrès - Opéra de Vichy

Réalisé à la demande de Napoléon III, l'opéra de Vichy est un lieu incontournable à découvrir lors de votre passage à Vichy !

Promenade sur les bords d'Allier

Profitez d'un cadre d'exception pour des activités ludiques et sportives, pour se restaurer ou boire un verre !

Hall des Sources et galerie couverte

Le hall des sources abrite les buvettes de cinq sources utilisées pour la cure de boisson : Célestins, Lucas, Hôpital, Chomel et Grande grille

Les chalets Napoléon III

Chalets de style suisse ou colonial anglais construits à la demande de Napoléon III

Visite de la forteresse de Billy (château médiéval) 14 km - 04 70 98 71 94

Haut lieu de l'histoire des Bourbons
Rue du Château - 03260 Billy

Découvrir Charroux, l'un des plus beaux villages de France 30 km

Offrez-vous quelques heures de détente en vous baladant entre les vieilles ruelles



FRANCE COLOR DIFFUSION

Atelier N°2, Pépinière d'entreprises
Parc des ANCISES - 03300 CREUZIER LE NEUF
Tél. : 04 70 41 13 52 www.draincolor.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires de la formation.

OBJET

Article 1

France Color Diffusion est un organisme de formation domicilié :

Atelier N°2, bureaux 5 & 6, Pépinière d'entreprises, Parc Des Ancises 03300 CREUZIER LE NEUF

La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 84030377903 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail.

Il s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation dispensée par France Color Diffusion et ce, pour la durée de la formation suivie.

Il a vocation à préciser :

- les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité,
- les règles disciplinaires et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires
- ainsi que leurs droits en cas de sanctions.

DISCIPLINE

Article 2

Les horaires de formation sont fixés par France Color Diffusion et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation.

Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

Article 3

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 4 - Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse ;
- de fumer et de vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif et notamment dans les locaux de la formation ;
- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux ;
- de quitter la formation sans motif ;
- d'emporter tout objet sans autorisation écrite ;
- sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer la session de formation.

SANCTIONS

Article 5

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- Exclusion temporaire ou définitive de la formation.

GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 6

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 7

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure, le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix (stagiaire ou salarié de l'organisme), sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 8

Lors de l'entretien, le directeur ou son représentant précise au stagiaire le motif de la sanction envisagée et recueille ses explications.

Article 9

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous la forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 10

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien.

Article 11

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, l'organisme prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 12

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

Article 13

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avant toute inscription définitive.

HÉBERGEMENTS À PROXIMITÉ

Le Feneau (chambre d'hôtes) 2.6 km - 06 12 53 43 14

80 € / Repas du soir + nuit pour une personne + petit-déjeuner
28 Rue des raduriers - 03300 Creuzier-le-Neuf

La Pommerie (chambre d'hôtes) 6.3 km - 06 07 70 40 72

90 € / nuit pour une personne + petit-déjeuner
38 Rue des Cornillons - 03300 Creuzier-le-Vieux

Mercure Hôtels (hôtel) 10.2 km - 04 70 30 52 52

100 € / nuit pour une personne
1 Avenue Thermale - 03200 Vichy

Brit Hôtel (hôtel) 10.6 km - 04 70 32 08 11

72 € / nuit pour une personne
7 place Sévigné - 03200 Vichy

Ibis Budget (hôtel) 11.8 km - 0 892 68 32 20

53 € / nuit pour une personne
145 Avenue de Vichy - 03700 Bellerive S/Allier

QUELQUES ADRESSES

Les Tartines De L'opéra (repas)

10 Rue du Casino - 03200 Vichy

Chez Mémère (repas au bord de l'eau)

Rue Claude Decloitre - 03700 Bellerive-sur-Allier

Les Jardins d'Enghien (Restaurant avec Terrasse)

32 Rue Callou - 03200 Vichy

Tahiti Plage (bar ambiance)

Parc des Bourins, Avenue de France - 03200 Vichy

Les Ambassadeurs (bar ambiance)

12 Boulevard de Russie - 03200 Vichy